



« La défense des droits des femmes à l'égalité, à disposer de leur corps ou à l'éducation sont indissociables de la lutte contre le VIH/sida »

Morgane Ahmar

Plaideuse décentralisée de Coalition PLUS

En ce 8 mars, Journée internationale des droits des femmes, Coalition PLUS rappelle que les femmes sont les premières victimes de l'épidémie de VIH/sida. Le rapport 2016 de l'ONUSIDA relève que les adolescentes et jeunes femmes de 15 à 24 ans ont représenté 20% de toutes les nouvelles infections à VIH chez les adultes dans le monde, alors qu'elles ne représentent que 11% de la population adulte. En Afrique subsaharienne, les adolescentes et les jeunes femmes représentent 25 % des nouvelles infections à VIH chez les adultes.

Coalition PLUS vous propose le témoignage de Morgane Ahmar, plaideuse décentralisée.

Pouvez-vous vous présenter ? Quel est votre rôle au sein de Coalition PLUS ?

Je suis plaideuse décentralisée de Coalition PLUS basée à l'ALCS, une association membre basée au Maroc. Mon double rattachement me permet de faire pleinement partie de l'équipe internationale de Coalition PLUS et d'être au cœur de l'élaboration de nos stratégies communes de plaidoyer, tout en ayant un ancrage national pour porter un plaidoyer marocain, à l'instar de mes collègues plaiders décentralisés au Mali, au Sénégal, au Burundi et à Maurice.


Parmi les thématiques que je porte à l'international, il y a l'accès aux traitements génériques à bas prix, le financement de la lutte contre le VIH/sida dans les pays à revenus intermédiaires dans un contexte de retrait des bailleurs internationaux ou encore la mise en place au Sud de stratégies de dépistage et de prévention innovantes comme l'autotest, le traitement préventif PrEP, le dépistage démedicalisé.

Ces priorités internationales sont également des priorités marocaines, ce qui donne une cohérence et une légitimité à la combinaison internationale-nationale. A titre d'exemple, le Maroc court un risque de perdre à moyen-terme les financements du Fonds Mondial, notre principal bailleur. Or nous avons vu les dégâts causés par le retrait du Fonds Mondial dans certains pays comme la Roumanie qui ont vu l'épidémie exploser chez certaines populations comme les usagers de drogues injectables. Pour inverser la dynamique, c'est donc un plaidoyer national et international qu'il nous faut mener collectivement.

En quoi la défense des droits des femmes est-elle nécessaire à la lutte contre le VIH/sida ?

Le VIH/sida est encore associé à une forte stigmatisation et discrimination pour les personnes vivant avec la maladie et notamment les femmes qui sont particulièrement exposées à cette stigmatisation. Les femmes séropositives sont plus facilement considérées comme « pécheresses » et abandonnées par leurs proches au Maroc que les hommes. Mais les études indiquent que le risque d'infection provient principalement du comportement sexuel de leurs maris.





La peur de ces discriminations, parce qu'elle crée la peur de la découverte de sa séropositivité, entrave l'accès au dépistage et à la prise en charge. C'est pour cela qu'il nous faut briser les tabous. Mais les entraves aux droits dépassent largement la stigmatisation. Beaucoup de femmes sont victimes de réelles violations de leurs droits humains qui augmentent leur vulnérabilité à l'épidémie : violences sexuelles, nonaccès à l'éducation, etc. A titre d'exemple, le port du préservatif et même celui de la pilule contraceptive sont utilisés par certains policiers marocains comme preuves de flagrant délit de prostitution ! Les travailleuses du sexe sont donc incitées ou contraintes à la non-utilisation du préservatif pour éviter l'incarcération, les violences policières ou les violences de la part de leurs clients. Cela favorise la contraction d'infections sexuellement transmissibles (IST) comme la VIH, mais également les grossesses non-désirées. Cela augmente leur vulnérabilité économique et sociale.

L'accès des femmes à l'éducation et notamment à l'éducation sexuelle est également plus faible que chez les hommes. Cela entraîne une méconnaissance de la santé sexuelle et des modes de transmission des IST. C'est une double peine.

La défense des droits des femmes à l'égalité, à disposer de leur corps ou à l'éducation sont donc indissociables de la lutte contre le VIH/sida. Plus généralement, la lutte pour le respect des droits humains est au cœur de notre travail de plaidoyer.

Avez-vous un exemple d'une action, une réussite ou une anecdote que vous avez entreprise ou vécue qui illustre ce travail nécessaire ?

Nous avons récemment réalisé des consultations avec des travailleuses du sexe bénéficiaires de nos programmes pour discuter des barrières principales qu'elles rencontrent à l'accès au dépistage et à la prévention. Ce que nous avons entendu est effrayant ! Fouilles policières pour chercher des pilules ou préservatifs allant jusqu'à la fouille des poubelles situées devant leurs logements, chantage aux rapports non tarifés pour éviter l'incarcération, peur d'être physiquement violentées en cas de séropositivité, etc.

Ces recueils de témoignages ont concrètement confirmé l'urgence à lutter contre ces violations de droits humains, mais également le besoin de mettre en place des stratégies innovantes de prévention et de dépistage pour compléter les stratégies traditionnelles comme le préservatif. Nous sommes sur le point de mettre en place un projet pilote qui donnera l'accès à des femmes travailleuses du sexe l'accès à la PrEP, un traitement préventif du VIH utilisant des antirétroviraux. Il permet la réduction de la transmission du VIH jusqu'à 92%. Avec toutes les innovations actuelles qui sont mises en place pour lutter contre le VIH, il faut permettre aux personnes les plus exposées au risque de transmission de choisir la méthode de prévention qui leur convient le mieux !



Morgane Ahmar
Plaideuse décentralisée - Coalition PLUS

